



Ce document a été rédigé bénévolement par quelques personnes, membres du Conseil Municipal de Monceaux ou membres du Syndicat Mixte des Marais de Sacy.

Il a pour objet de partager des informations sur le devenir du patrimoine exceptionnel que constituent les marais de Sacy.

Le présent document fait un rappel historique et réglementaire sur ces marais, sur leur valeur patrimoniale (habitat, faune et flore) et aborde quelques travaux de restauration et de sauvegarde en cours. Il pourra avoir une suite, au gré des événements qui jalonnent la vie de ces marais.

chapitre 1:

- *historique des marais de Sacy*
- *gestion de l'eau*

chapitre 2:

- *enjeux écologiques*
- *zonages réglementaires et structures d'action*

chapitre 3:

- *restauration et entretien*

chapitre 4:

- *inventaire "espèces exotiques envahissantes"*

chapitre 5:

- *inventaire avifaune*
- *inventaire chauves-souris*
- *pêche électrique*

Inventaires.

Les différents travaux de restauration et d'entretien font l'objet de suivis scientifiques afin de caractériser l'état « écologique » du Marais. Des repérages, des comptages sont réalisés sur les plantes et animaux remarquables habitant le Marais. Trois exemples d'actions, concernant la faune, sont décrits ci-après :

- Suivi de l'avifaune du Marais,
- Repérage des chauves-souris peuplant une zone du Marais,
- Caractérisation de la population piscicole de la Frette, rivière qui prend sa naissance et se développe dans le Marais avant de se jeter dans l'Oise.

Inventaire de l'avifaune.

Le Marais de Sacy est une étape importante sur les itinéraires de migration des oiseaux : on y trouve beaucoup d'insectes et les oiseaux viennent ici recharger leurs batteries avant de reprendre leur voyage.

La Station Ornithologique des Marais de Sacy (SOMS) établit régulièrement un inventaire complet des oiseaux vivant temporairement ou toute l'année sur le site. Son rôle premier, sous l'égide du Muséum national d'histoire naturelle, est de

répertorier la faune avienne sauvage, de suivre l'évolution des populations et d'étudier la migration des espèces

Le recensement des espèces se fait par l'observation, principalement au printemps, lorsque les couples se forment. Elle se fait aussi par la capture des oiseaux en vue de leur baguage. Ces dernières opérations sont réalisées par des personnes habilitées.

Tôt le matin, (les oiseaux ont leurs habitudes !) l'ornithologue pose des filets spéciaux pour piéger les oiseaux sans les blesser, sur leurs parcours habituels. Cette capture par filet est soumise à une réglementation stricte. Puis il recueille les oiseaux pris dans ces filets.



L'oiseau est pesé, puis minutieusement examiné (sexe, âge, masse graisseuse, longueur des ailes, ...)



S'il est bagué, le numéro de la bague est relevé ; sinon l'ornithologue bague l'oiseau.



L'examen se poursuit éventuellement par une identification précise au regard d'une encyclopédie dédiée aux oiseaux car les sous-espèces ne sont pas rares :



Après ces examens, l'oiseau est relâché dans la nature.



Les données récoltées sont envoyées au Muséum qui s'occupe du baguage des oiseaux au niveau national. Ainsi, à chaque fois qu'un oiseau est capturé par un observatoire, en France ou hors des frontières, les données sont transmises et répertoriées au Muséum et à la Station. Celle-ci peut alors suivre l'évolution, les migrations, ... , des oiseaux qu'elle a capturés et identifiés.

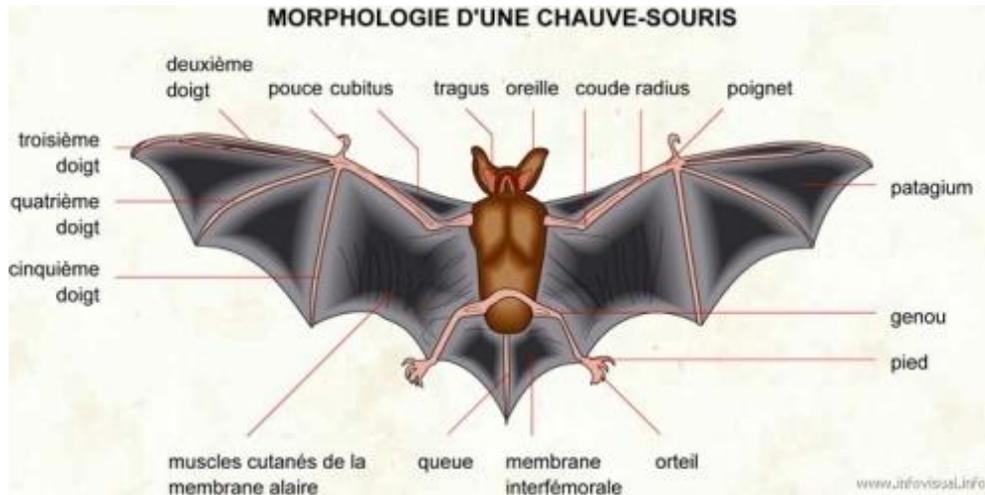
Nota : si vous trouvez un oiseau vivant bagué, communiquez le numéro inscrit sur la bague à la SOMS et relâchez le. S'il est mort, renvoyez la bague à la SOMS. Votre participation est importante pour l'étude des oiseaux.

Inventaire « chauves-souris »

En vertu de la **loi 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la Protection de la Nature** et de son décret d'application en date du 25 novembre 1977, toutes les chauves-souris françaises sont intégralement protégées sur l'ensemble du territoire national depuis l'Arrêté Ministériel du 17 avril 1981 : il vise à interdire totalement leur « *destruction, mutilation, capture ou enlèvement* », leur *taxidermie et, qu'elles soient vivantes ou mortes, leur « transport, colportage, utilisation, mise en vente, vente ou achat* ».

En outre, la destruction de leurs gîtes de reproduction et de mise-bas est passible de sanctions pénales.

Pour rappel, les chauves-souris sont des mammifères volants :



Ces petits animaux, en voie de disparition, sont très utiles : leur régime alimentaire est composé de moustiques, papillons de jour et de nuit, chenilles, scarabées, araignées, En période d'activité, chaque individu consomme, par jour, un quart, voire un tiers de son poids en insectes (soit par comparaison un homme de 70 kg qui dévorerait 20kg de nourriture par jour !).

Le Marais de Sacy recèle ainsi pour les chauves-souris un garde-manger de choix !

Un soir de juillet, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie a choisi le secteur de la Mare des Cliquants pour effectuer un inventaire des chauves-souris présentes dans le secteur. Cette zone est a priori intéressante car elle comporte une vieille chênaie (et donc quelques arbres creux comme habitats potentiels) et une mare (et donc un potentiel d'eau et d'insectes).

Une première phase, en soirée, a consisté en la pose de filets spéciaux pour piéger en vol les chauves-souris sans les blesser. Plusieurs filets ont ainsi été posés sur des trajets supposés être empruntés par les chauves-souris pour aller boire et manger.





Puis, la nuit tombée, l'équipe du Conservatoire patrouille régulièrement, de filet en filet, à la recherche d'éventuelle chauve-souris piégée.



Lorsqu'une chauve-souris est prise elle est emportée dans un sac vers une table de travail pour l'identifier (race, sexe, femelles en gestation ou allaitantes, ...),

L'examen de la tête est une étape importante pour déterminer l'espèce : oreilles, dentition,...



Puis les scientifiques mesurent les principales caractéristiques dimensionnelles de la chauve-souris avant de la relâcher sur les lieux de la capture.



Nota : les chauves-souris étant espèces protégées, cette opération de capture-examen nécessite une qualification adéquate des opérateurs et une autorisation préfectorale.

Les chauves-souris inventoriées sur le site ont été des « murins à moustaches » et « murins de Natterer », petites chauves-souris (7 à 10g) sédentaires.

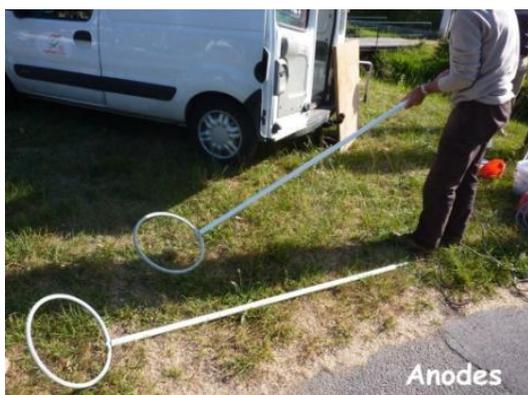
Inventaire poissons : la pêche électrique sur la Frette.

La Frette prend sa source dans le « Marais de Sacy » qu'elle traverse d'ouest en est. Elle se jette dans l'Oise à Pont-Saint-Maxence. La pêche électrique décrite ci-après s'est déroulée aux Ageux où la Frette longe la RD 1017.

Elle a été réalisée par la Fédération de l'Oise pour la pêche et la protection du milieu aquatique. Elle est destinée d'abord à estimer le stock de poissons de la rivière en prélevant un échantillon selon un protocole bien défini.

Un secteur de rivière a d'abord été barré par un filet amont et un filet aval.

La pêche électrique a mis en œuvre un générateur qui produit un courant redressé d'intensité réglable entre 300 et 600 volts. La phase négative est mise à l'eau via une grille métallique (cathode) en aval du courant d'eau. La phase positive est connectée à une anode de pêche (manche isolant terminé par un anneau d'acier inoxydable) qui est manipulée par un opérateur.



Une fois plongée dans l'eau, l'anode ferme le circuit électrique et le phénomène de pêche se produit. Un champ électrique à ondes sphériques d'intensité décroissante à mesure que l'on s'en éloigne, rayonne autour de l'anode et influence le comportement de tout poisson se trouvant dans le champ : il va irrésistiblement nager vers l'anode. Une fois arrivé à proximité de l'anode, là où le champ électrique est le plus élevé, le poisson entre en électronarcose, une sorte de perte de connaissance. Il est alors capturé dans une époussette et déposé dans un récipient rempli d'eau.



Une fois qu'il n'est plus soumis au champ électrique, l'animal recouvre sa mobilité très rapidement et ne garde aucune séquelle.

Les espèces capturées sont identifiées, mesurées et pesées.





Dix espèces de poisson ont été inventoriées ainsi qu'une espèce d'écrevisse :
anguille, brochet, chabot, chevaine, épinochette, gardon, loche de rivière, perche commune, rotengle, tanche, et écrevisse américaine.



Les poissons sont ensuite remis à l'eau.

En effectuant deux passages sur le même secteur, il est possible de connaître la totalité des espèces présentes. Les résultats sont ensuite traités par des méthodes statistiques pour l'ensemble de la rivière.

Cette approche semi-quantitative fournit une information sur la productivité relative de la rivière mais aussi sur l'état sanitaire des individus.

Les poissons constituent à ce titre un excellent intégrateur de la qualité du milieu aquatique dans ses dimensions physiques et biologiques, et sont particulièrement propices à l'évaluation de l'état de l'environnement aquatique d'eau douce.

Texte et mise en page : Claude Cwiklinski/Jean Rousselot/Jean Claude Thomann